

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot, tenue le mardi 1^{er} octobre 2013 à 19 h 30, en la salle Florian-Bleau, 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot, Québec.

SONT PRÉSENTS : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier,
Messieurs les conseillers André Legault, Daniel Taillefer, Marcel Rainville, René Pinsonneault et Daniel Leblanc

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR MARC ROY, MAIRE

SONT AUSSI PRÉSENTS : Monsieur André Morin, directeur général,
Madame Lucie Coallier, greffière.

13/10/346 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance du conseil en y apportant les modifications suivantes :

AJOUTS :

- 4.2 Mandat Dunton Rainville S.E.N.C.R.L. – Procédures judiciaires – Gestion R.M.J.H. Inc. – Récupération de sommes déboursés par la Ville
- 5.7 Embauche – Directeur du service des travaux publics – Monsieur Toby Thériault
- 5.8 Fin au lien d'emploi – Surintendant aux travaux publics – Monsieur Mario Dupont

ADOPTÉE

13/10/347 PROCÈS-VERBAL - ADOPTION

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal au moins 24 h avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, le tout conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2013.

ADOPTÉE

13/10/348 CONDITIONS MINISTÉRIELLES VISANT LA LEVÉE D'UNE SERVITUDE DE NON-ACCÈS SUR LES ROUTES APPARTENANT AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que l'une des conditions visant la levée d'une servitude de non-accès aux routes appartenant au ministère des Transports du Québec, le ministre des Transports du Québec exige une contribution financière du requérant;

CONSIDÉRANT que le montant de cette contribution financière est calculée notamment en regard de la valeur estimée du terrain, suite à l'aménagement d'un accès à une route relevant du ministère des Transports;

CONSIDÉRANT que cette condition ministérielle ne tient pas compte de la capacité de payer du requérant;

CONSIDÉRANT que cette condition ministérielle compromet la mise sur pied de projets porteurs pour les collectivités;

CONSIDÉRANT que cette condition ministérielle nuit à la relève entrepreneuriale;

CONSIDÉRANT que cette condition ministérielle est un obstacle au développement économique du Québec;

EN CONSÉQUENCE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

QUE la Ville de L'Île-Perrot demande au ministre des Transports du Québec, dans les conditions qui lui sont discrétionnaires en vertu de la Loi sur la Voirie, de ne pas tenir compte de la plus-value estimée des sites, suite à l'aménagement d'accès aux routes du ministère des Transports du Québec, dans l'évaluation définissant la contribution financière exigée aux requérants en vue de la levée de servitudes de non-accès auxdites routes.

ADOPTÉE

13/10/349 MANDAT - DUNTON RAINVILLE S.E.N.C.R.L. - PROCÉDURES JUDICIAIRES - GESTION R.M.J.H. INC. - RÉCUPÉRATION DE SOMMES DÉBOURSÉS PAR LA VILLE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unanimement

DE MANDATER le cabinet Dunton Rainville S.E.N.C.R.L. pour entreprendre les recours judiciaires nécessaires contre la compagnie R.M.J.H. Inc. afin de récupérer les sommes déboursés par la Ville (incluant le montant des honoraires professionnels) pour faire exécuter les travaux prévus à la transaction dûment signée, le 17 avril 2012, entre cette dernière et la compagnie Gestion R.M.J.H. Inc.

ADOPTÉE

13/10/350 CONTRAT DE TRAVAIL - MONSIEUR ANDRÉ MORIN - DIRECTEUR GÉNÉRAL - LETTRE D'ENTENTE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
ET RÉSOLU : Unaniment

D'AUTORISER le Maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, une lettre d'entente modifiant les conditions du contrat de travail intervenu entre monsieur André Morin, directeur général et la Ville de L'Île-Perrot.

ADOPTÉE

13/10/351 CONTRAT DE TRAVAIL - MONSIEUR MYHAILD EDUARDO SALAS - INGÉNIEUR - RENOUELEMENT

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
ET RÉSOLU : Unaniment

DE RENOUELER le contrat de travail de monsieur Myhaild Eduardo Salas, ingénieur pour la Ville de L'Île-Perrot.

QUE les conditions de travail sont celles stipulées au nouveau contrat à intervenir entre monsieur Salas et la Ville.

QUE le contrat est effectif du 20 septembre 2013 au 19 septembre 2014.

QUE le directeur général soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville le contrat et toute lettre d'entente en conséquence.

ADOPTÉE

13/10/352 EMBAUCHE - CONCIERGE POSTE F - MONSIEUR RICHARD SMITH

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unaniment

D'EMBAUCHER monsieur Richard Smith au poste de « Concierge Poste F », avec le statut de « Salarié en période d'essai », pour une période de 4 mois, le tout conformément aux dispositions de la convention collective actuellement en vigueur.

QUE l'embauche est conditionnelle à la signature par les parties de la lettre d'entente portant le numéro 8 ayant pour objet l' « Embauche et maintien au travail de salariés âgés de 65 ans et plus ».

ADOPTÉE

13/10/353 EMBAUCHE – CONCIERGE POSTE G – MADAME LISE LANGLOIS**IL EST**

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimentement

D’EMBAUCHER madame Lise Langlois au poste de « Concierge Poste G », avec le statut de « Salarié en période d’essai », pour une période de 4 mois, le tout conformément aux dispositions de la convention collective actuellement en vigueur.

ADOPTÉE**13/10/354 EMBAUCHE – CONCIERGE POSTE H – MONSIEUR ARMAND HAINS****IL EST**

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimentement

D’EMBAUCHER monsieur Armand Hains au poste de « Concierge Poste H », avec le statut de « Salarié en période d’essai », pour une période de 4 mois, le tout conformément aux dispositions de la convention collective actuellement en vigueur.

QUE l’embauche est conditionnelle à la signature par les parties de la lettre d’entente portant le numéro 8 ayant pour objet l’ « Embauche et maintien au travail de salariés âgés de 65 ans et plus ».

ADOPTÉE**13/10/355 POLITIQUE – RÉMUNÉRATION ET CONDITIONS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉ(ES) CADRES – AUTORISATION DE SIGNATURE****IL EST**

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unanimentement

D’APPROUVER le politique de rémunération et de conditions de travail des employé(es) cadres, effective pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2015.

D’AUTORISER le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Ville la politique et toute lettre d’entente en conséquence.

ADOPTÉE**13/10/356 EMBAUCHE – DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – MONSIEUR TOBY THÉRIAULT****IL EST**

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
ET RÉSOLU : Unanimentement

D'EMBAUCHER monsieur Toby Thériault pour agir à titre de « Directeur du service des travaux publics » avec le statut de « employé cadre », le tout conformément aux dispositions de la politique de rémunération et conditions de travail des employés (es) cadres actuellement en vigueur.

QUE la date d'embauche est effective le 4 novembre 2013.

ADOPTÉE

13/10/357 FIN AU LIEN D'EMPLOI – SURINTENDANT AUX TRAVAUX PUBLICS – MONSIEUR MARIO DUPONT

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unaniment

DE METTRE fin au lien d'emploi de monsieur Mario Dupont à titre de « Surintendant aux travaux publics » avec le statut de « employé cadre », et de remercier ce dernier pour les services rendus dans le cadre de ses fonctions.

QUE la date de fin au lieu d'emploi est effective le 30 octobre 2013.

ADOPTÉE

13/10/358 DÉBOURSÉS ET REGISTRE DES CHÈQUES AU 30 SEPTEMBRE 2013

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unaniment

D'ACCEPTER ET D'AUTORISER le paiement des déboursés au 30 septembre 2013, tels que détaillés sur les registres des chèques pour un montant total de 2 158 227,43 \$.

ADOPTÉE

13/10/359 VENTE POUR TAXES – 4 DÉCEMBRE 2013 – MANDAT À ME CHANTAL SAVARD

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unaniment

DE MANDATER M^e Chantal Savard, pour effectuer la recherche des titres de propriété des immeubles devant être inclus dans la procédure de vente pour taxes du 4 décembre 2013 et pour la préparation de tout acte de vente ou de retrait découlant de cette procédure.

ADOPTÉE

13/10/360 VENTE POUR TAXES – 4 DÉCEMBRE 2013 – ORDONNANCE À LA GREFFIÈRE

CONSIDÉRANT qu'un délai de plus de 6 mois s'est écoulé depuis l'avis de dépôt du rôle de perception 2012;

CONSIDÉRANT le dépôt, par la trésorière, d'un état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie au 31 décembre 2012.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ORDONNER à la greffière de la Ville de vendre ces immeubles à l'enchère publique, qui aura lieu le 4 décembre 2013 dans la salle du conseil municipal Florian-Bleau, au 110 boulevard Perrot, à L'Île-Perrot, province de Québec, le tout conformément à l'article 512 de la Loi sur les cités et villes.

ADOPTÉE

13/10/361 VENTE POUR TAXES – 4 DÉCEMBRE 2013 – LISTE ET FRAIS

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ACCEPTER la liste dressée par la trésorière, des immeubles à vendre à l'enchère, le 1^{er} octobre 2013 pour taxes municipales non payées au 31 décembre 2012, en retirant le dossier Gestion RMJH Inc.

D'AUTORISER la trésorière à charger les frais suivants :

- 10,00 \$ par unité d'évaluation (matricule) dont les taxes sont en souffrance lors de l'expédition de l'avis initial à ce propos par le service des finances;
- tous les frais de vente, par unité d'évaluation, encourus par la municipalité soit au moment du paiement des taxes en souffrance ou soit dans le cadre de la vente aux enchères et des procédures subséquentes.

CES frais comprendront notamment, le cas échéant, et sans restreindre la portée du paragraphe précédent :

- les frais de recherche de titres;
- les frais de publication dans le journal;
- les frais du greffier de la Cour supérieure;
- les frais de certificats de charges et hypothèques;
- les droits et honoraires dus au ministère des Finances du Québec.

D'AUTORISER la trésorière à exclure de cette vente à l'enchère l'immeuble à propos duquel toutes les taxes dues au 31 décembre 2012 auront été payées avant le jour de l'adjudication.

QUE la présente résolution s'applique à la vente pour taxes du 4 décembre 2013.

ADOPTÉE

13/10/362 VENTE POUR TAXES - 4 DÉCEMBRE 2013 - AUTORISATION À LA TRÉSORIÈRE D'ENCHÉRIR

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

D'AUTORISER madame Danielle Rioux, trésorière ou son représentant, à enchérir et acquérir pour et au nom de la Ville de L'Île-Perrot les immeubles faisant l'objet de la vente aux enchères pour taxes non payées qui aura lieu le 4 décembre 2013, le tout conformément à l'article 536 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19).

DE LIMITER l'enchère de la Ville au montant des taxes, en capital, intérêts et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales.

ADOPTÉE

13/10/363 VENTE POUR TAXES - 4 DÉCEMBRE 2013 - SIGNATURES AUTORISÉES POUR LES ACTES RELATIFS À LA VENTE

CONSIDÉRANT la tenue d'une procédure de vente aux enchères d'immeubles dont les taxes sont impayées.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

QUE le maire et la greffière soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les actes relatifs à la vente aux enchères qui aura lieu le 4 décembre 2013.

QUE le maire et la greffière soient et sont autorisés à signer, comme représentants de la Ville, tout acte de vente final à la Ville des lots adjugés à cette dernière, tout acte de vente final à un adjudicataire, ainsi que tout acte de retrait fait en faveur de la Ville ou d'un adjudgé.

ADOPTÉE

13/10/364 VENTE POUR TAXES - 4 DÉCEMBRE 2013 - INSCRIPTION AU RÔLE D'ÉVALUATION

CONSIDÉRANT l'éventualité de l'adjudication de certains immeubles de la Ville de L'Île-Perrot suite à la vente aux enchères tenue le 4 décembre 2013.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

D'AUTORISER l'inscription immédiate au nom de la Ville de L'Île-Perrot des immeubles ainsi adjugés sur les rôles d'évaluation et de perception, le tout conformément à l'article 537 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19).

ADOPTÉE

13/10/365 ENTENTE - UTILISATION DE EUREKA.CC DE CEDROM-SNI - BIBLIOTHÈQUE GUY-GODIN

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

D'AUTORISER madame Sonya Baron, bibliothécaire, à signer pour et au nom de la Ville, l'entente à intervenir avec le Centre Régional de services aux bibliothèques publiques de la Montérégie Inc. relativement à l'utilisation de Eureka.cc de Cedrom-SNI, au coût de 3 830,61 \$, plus les taxes applicables, le tout conformément à leur contrat de service.

QUE l'entente est effective du 2 septembre 2013 au 1^{er} septembre 2016.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 4 212,71 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-770-00-414.

ADOPTÉE

13/10/366 MANDAT - RÉSEAU BIBLIO DE LA MONTÉRÉGIE - SERVEUR EZPROXY

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

DE MANDATER le Réseau BIBLIO de la Montérégie pour l'ajout de l'application SIP2 sur le système de production de la bibliothèque de L'Île-Perrot et la création de 4 nouvelles catégories d'utilisateurs ayant les mêmes règles de prêt, au coût de 3 492.50\$ plus les taxes applicables, incluant les frais d'installation et de configuration du service PROXY, le tout conformément à leur soumission datée du 28 août 2013.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 3 840.87\$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-770-00-414.

ADOPTÉE

13/10/367 RENOUVELLEMENT DE CONTRAT - ENTRETIEN MÉNAGER - BIBLIOTHÈQUE GUY-GODIN

CONSIDÉRANT l'adjudication de contrat suite à l'appel d'offres numéro 2012-14INV visant l'entretien ménager de la bibliothèque Guy-Godin;

CONSIDÉRANT l'article 9 du cahier des charges permettant le renouvellement du contrat pour l'année 2014.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

DE RENOUELER, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014, le contrat pour le service d'entretien ménager de la bibliothèque Guy Godin avec la compagnie Gestion John & Steve Pellin Inc. sise au 605A, Route de la Cité des Jeunes, Saint-Lazare, Québec, J7T 2A7, au coût de 21 600\$ plus les taxes applicables, conformément à leur soumission datée du 5 novembre 2012

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 23 754.60\$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-770-00-495.

ADOPTÉE

13/10/368 DÉROGATION MINEURE - 109, BOULEVARD PERROT (LOT 1 576 011) - GARDERIE LE JARDIN DES POUCES VERTS

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande de dérogation mineure en faveur de l'immeuble sis au 109, boulevard Perrot, lot 1 576 011;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans le journal L'Étoile du 31 juillet 2013, conformément à la Loi et aux frais du demandeur;

CONSIDÉRANT l'analyse et l'avis du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande par le conseil municipal lors de la commission générale tenue le 16 juillet 2013;

CONSIDÉRANT la soirée d'information tenue mardi le 24 septembre 2013 à 19h dans la salle du conseil municipal Florian-Bleau;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à la présente demande;

CONSIDÉRANT que les conditions selon lesquelles une dérogation mineure peut être accordée au règlement numéro 505, sont remplies.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ACCORDER une dérogation mineure au règlement de zonage numéro 580 à l'égard de l'immeuble sis au 109, boulevard Perrot, lot 1 576 011, afin d'autoriser que le bâtiment soit situé à une distance minimale de 3,14 m de la ligne avant donnant sur la 8^e avenue, au lieu de la distance minimale de 4,5 m.

ADOPTÉE

13/10/369 EXEMPTION EN MATIÈRE DE STATIONNEMENT - 109 BOULEVARD PERROT - GARDERIE LE JARDIN DES POUCES VERTS

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 5.5.7 EXEMPTION EN MATIÈRE DE STATIONNEMENT du règlement de zonage 580.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

D'APPROUVER la demande d'exemption en matière de stationnement pour le futur immeuble à être construit au 109 boulevard Perrot, afin de réduire le nombre de cases de stationnement à 14 au lieu du nombre minimum de 18.

QU'un montant de 6 000 \$, représentant 4 cases de stationnement à 1 500 \$, soit versé par le requérant à cette fin.

ADOPTÉE

13/10/370 PIIA – ZONE C-37 – 109, BOULEVARD PERROT – NOUVELLE CONSTRUCTION (GARDERIE LE JARDIN DES POUCES VERTS)

CONSIDÉRANT que la zone C-37 est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT la transmission d'un PIIA par le propriétaire du commerce sis au 109, boulevard Perrot et la vérification de sa conformité par l'officier responsable;

CONSIDÉRANT la transmission du PIIA au comité consultatif d'urbanisme à la réunion du 8 juillet 2013 pour examen et vérification de sa conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que les objectifs et l'ensemble des critères du PIIA ont été respectés.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unaniment

D'APPROUVER le PIIA pour la nouvelle construction, sise au 109, boulevard Perrot, sous réserve des conditions suivantes :

- Qu'un projet de lotissement soit déposé pour unifier les lots 1 576 011 et 1 576 061.

ADOPTÉE

13/10/371 PIIA – ZONE C-40 – 68, GRAND BOULEVARD (LE BLAKS NO. 1) – ENSEIGNE

CONSIDÉRANT que la zone C-40 est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT la transmission d'un PIIA par le propriétaire du commerce sis au 68 Grand Boulevard (Le Blaks no. 1) et la vérification de sa conformité par l'officier responsable;

CONSIDÉRANT la transmission du PIIA au comité consultatif d'urbanisme à la réunion du 9 septembre 2013 pour examen et vérification de sa conformité aux objectifs du PIIA ;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

CONSIDÉRANT que l'objectif et l'ensemble des critères du PIIA ont été respectés.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimentement

D'APPROUVER le PIIA pour l'enseigne du commerce « Le Blaks no. 1 » sis au 68, Grand Boulevard.

ADOPTÉE

13/10/372 AVIS DE CHANGEMENT – DÉPÔT DE LA LISTE ET DEMANDE DE PAIEMENT FINAL – AMÉNAGEMENT DE JEUX D'EAU AU PARC MICHEL-MARTIN.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimentement

D'APPROUVER la liste des avis de changement pour le projet d'aménagement de jeux d'eau au Parc Michel-Martin, le tout conformément au règlement sur la délégation de pouvoirs, pour un montant de 24 881,61\$ plus les taxes applicables.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 26 126.69\$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général aux postes budgétaires 22-750-02-400 et 55-136-00-120. Un montant de financement excédentaire de 3 443\$ sera affecté à même l'excédent anticipé des revenus sur les dépenses 2013.

ADOPTÉE

13/10/373 SIGNALISATION ROUTIÈRE – STATIONNEMENT – LOT 1 577 990 – 7^E AVENUE ET BOULEVARD PERROT

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimentement

DE PERMETTRE pour une période limitée à 2 heures maximum, le stationnement des véhicules dans les cases aménagées à cette fin sur la 7^e avenue, face au lot numéro 1 577 990, situé à l'intersection du boulevard Perrot.

ADOPTÉE

13/10/374 SIGNALISATION ROUTIÈRE – STATIONNEMENT – LOT 1 575 693 – PISCINE MUNICIPALE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimentement

D'INTERDIRE le stationnement des véhicules, entre minuit et 07h00, dans les cases aménagées à cette fin à la piscine municipale située sur le boulevard Perrot, plus précisément sur le lot numéro 1 575 693.

ADOPTÉE

13/10/375 MANDAT – KELLY SANIVAC INC. – NETTOYAGE DES PUISARDS**IL EST**

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unanimement

DE MANDATER la compagnie Kelly Sanivac Inc., sise au 100, rue Huot, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, J7V 7Z8, pour des travaux consistant au pompage d'environ 1000 puisards, au coût de 12 750\$ plus les taxes applicables, conformément à leur soumission datée du 9 août 2013.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 14 021.81\$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-415-00-521.

ADOPTÉE**13/10/376 MANDAT – W. CÔTÉ & FILS LTÉE – LAME À NEIGE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS****IL EST**

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

DE MANDATER la compagnie W. Côté & Fils Ltée., sise au 19, rue Côté, Mercier, Québec J6R 2B9, pour la fourniture d'une lame à neige de 12 pieds, au coût de 19 026.42\$ plus les taxes applicables, conformément à leur soumission datée du 28 août 2013.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 20 924.31\$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même les soldes disponibles dans le budget des travaux publics.

ADOPTÉE**13/10/377 MANDAT – SOMAC HYDRAULIQUE INC. - RÉPARATION DE LA RÉTROEXCAVATRICE– SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS****IL EST**

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

DE MANDATER la compagnie Somac Hydraulique Inc., sise au 2055 Chicoiné, Vaudreuil-Dorion, Québec J7V 8P2, pour la réparation de la rétroexcavatrice (V-56) et l'installation d'un système hydraulique arrière, au coût de 21 430\$ plus les taxes applicables, conformément à leur soumission datée du 2 juillet 2013.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 23 567.64\$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-320-00-525.

ADOPTÉE

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions. Celle-ci se tiendra de 19 h 50 à 19 h 52.

13/10/378 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE - ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unanimement

DE LEVER l'assemblée à 19 h 52.

ADOPTÉE

MARC ROY
MAIRE

LUCIE COALLIER, OMA
GREFFIÈRE